



## Vous partez en mobilité internationale

### [Êtes-vous en règle vis-à-vis de l'USMB ?]



Vous vous êtes déclaré.e sur **ARIANE** pour être alerté.e en cas de crise lors de votre voyage à l'étranger et être pris.e en charge par les autorités françaises locales, le cas échéant. *Attention: les voyages dans les zones déconseillées par l'Etat français (zones en orange et rouge) ne sont pas autorisés par l'USMB !*



Vous avez renseigné votre **Demande d'Autorisation d'Absence à l'Etranger** (DAAE) et l'avez transmise aux services RH (15 jours minimum avant le départ).



Vous disposez d'un **ordre de mission** (avec ou sans frais) validé par votre supérieur hiérarchique via l'outil **KAMELEON** (ou tout autre outil en place dans votre composante).



Vous avez pris connaissance de l'**assurance voyage** de l'USMB couvrant les missions de ses personnels à l'étranger et *[recommandé]* vous avez téléchargé l'**application** mise à disposition par la compagnie d'assurance CHUBB pour pouvoir déclarer facilement tout incident au cours de votre mission.



*Si vous bénéficiez d'une bourse de type Erasmus,* vos documents de mobilité sont signés par toutes les parties (**contrat de mobilité** et **contrat de financement**).

